

# Il faut développer la filière bois

**Environnement** La branche Paca de la fédération des Communes forestières a organisé deux réunions pour encourager la valorisation du bois issu des forêts locales. Via une certification ?

**D**ans le massif des Alpes, 50% des terres sont recouvertes de forêt. Pour en faire le meilleur usage possible, les Communes forestières ont organisé deux réunions d'information, dont une à la MSJ de Draguignan.

Des membres du Comité du massif des Alpes ont passé l'après-midi à sensibiliser des entrepreneurs, des représentants des collectivités et des artisans à une meilleure gestion du bois sur le territoire. «Aussi bien en tant que matériau d'œuvre que de source d'énergie», insistait Philippe Viel, l'un des intervenants. Une rencontre interprofessionnelle qui a permis aux élus, exploitants et producteurs de mieux comprendre les enjeux et la façon de développer la filière bois.

## Une certification pour valoriser le bois local

Pour ce faire, le Comité du massif des Alpes a mis sur la certification «Bois des Alpes». Cette appellation, créée en 2008, concerne les artisans qui transforment la matière première en respectant un cahier des charges avalisé par



**Pendant plusieurs heures, les membres du Comité du massif des Alpes ont présenté leurs projets pour la période 2014-2020 afin d'utiliser au mieux les ressources du territoire.** (Photo C.M.)

## Démonstration réussie

Afin de démontrer les qualités des constructions en bois, une quarantaine de bâtiments étaient déjà sortis de terre fin 2015<sup>(1)</sup>. «Grâce à ces édifices à basse consommation d'énergie, nous avons prouvé qu'utiliser du bois comme matériau

l'association Bois des Alpes. Les objectifs sont simples, mais indispensables à la sauvegarde de la flore alpine : développer la production et l'utilisation du bois, créer et pérenniser des emplois et gérer au mieux la forêt et ses ressources.

l'État. «Depuis plusieurs années, le climat et la concurrence à l'international mettent à mal la filière bois en France, y compris dans le massif alpin. Il fallait donc un moyen de se démarquer, de mettre en avant la qualité de notre production», souligne Florian Portier, membre de

principal n'engage presque pas de surcoûts par rapport à un bâtiment conventionnel. En plus, cela fait travailler des gens de la région. Sans oublier les bénéfices liés à un bâtiment respectueux de l'environnement», poursuit le représentant de Bois des Alpes.

Presque pas de surcoûts, mais des surcoûts tout de même... Des organismes et administrations se sont donc associés pour proposer des aides financières aux entrepreneurs qui aimeraient tenter l'aventure<sup>(2)</sup>. Car l'expérimentation se poursuivra au moins jusqu'en 2020 avec deux grands plans d'action : la Convention interrégionale du massif des Alpes (2015-2020) et le Programme opérationnel interrégional du massif des Alpes (2014-2020).

**C. MALLET.**

1 - En Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence et Vaucluse.

2 - Entre autres les Communes forestières ; le département du Var ; la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Paca ; l'État, l'Europe...

Pour de plus amples informations sur les Communes forestières du Var consulter <http://cofor83.fr/> ou appeler le 04.94.99.17.24.